

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 23 NOVEMBRE 2021 – 20 H 30**

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

**Etaient présents :**

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Marylène HARANG, absente pouvoir donné à Jérôme LANDES

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit de l'augmentation du loyer du logement communal dénommé « la Marelle » qui sera libre à compter du 15 janvier prochain, suite aux travaux réalisés.

**6 VOIX POUR**

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2021 et le met au vote.

**6 VOIX POUR**

**1/ DELIBERATION VALIDATION PERIMETRE « CŒUR DE VILLAGE »**

Mme le Maire indique avoir reçu du CAUE le projet de périmètre du « cœur de village » d'Albiac sur le lequel le conseil municipal doit donner son accord. La délibération qui s'en suivra sera communiquée au GRAND FIGEAC pour délibération par les délégués communautaires. Les élus, après avoir étudié le projet, vote à l'unanimité le périmètre proposé par le CAUE.

**6 VOIX POUR**

**2/ INDEMNITE AGENT RECENSEUR**

Mme le Maire rappelle que, lors de la dernière réunion du conseil municipal, Mme Maryline JOIRET a été nommée Agent recenseur pour le recensement de 2022. Il y a lieu aujourd'hui de fixer une indemnité pour cette prestation. Mme le Maire propose qu'elle soit fixée à 200 €.

**5 VOIX POUR**

**3/ RESTITUTION CAUTION LOCATION « MAISON AURELIE »**

Mme le Maire rappelle que Mme Adèle BOCHE et M. Kevin PONCIE ont quitté le logement « Maison Aurélie » le 4 octobre dernier. L'état des lieux qui s'en est suivi n'a fait apparaître aucune dégradation. Il y a donc lieu de leur restituer la caution de 600 €.

**6 VOIX POUR**

#### **4/ DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Mme le Maire informe les élus que la commune a été relancée par la Préfecture car lors de la désignation des différentes missions des élus en début de mandat, le conseil municipal a omis de nommer le « correspondant défense ». Il y a donc lieu de le faire. M. Jérôme LANDES qui a déjà assuré cette mission se propose comme candidat.

#### **6 VOIX POUR**

#### **4/ AUGMENTATION LOYER LOGEMENT COMMUNAL « LA MARELLE »**

M. Joël BOUBI, locataire de ce logement, a donné son préavis le 15 octobre dernier. Il a trois mois de préavis (jusqu'au 15 janvier 2022).. Avant de remettre le logement à la location, des travaux ont été entrepris à savoir :

- Remplacement des WC
- Installation d'une cuisine aménagée avec plaque induction, évier, placards
- Mur en pierres sèches pour séparer l'espace dédié à la salle des fêtes et l'espace privatif du logement
- Enduit du garage
- Aménagement de l'extérieur (castine, gazon)
- Dès le mois de janvier, installation d'un portail ainsi qu'un portillon

Suite à ces travaux, Mme le Maire propose d'augmenter le loyer et de le passer à 500 €/mois.

#### **6 VOIX POUR**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Bénévolat** : Mme le Maire insiste sur l'implication des bénévoles et les travaux qu'ils réalisent régulièrement au profit de la commune. Ces dernières semaines, leur mobilisation a permis la réalisation des travaux suivants : terrassement, réalisation de murs en pierres sèches entre le logement communal « la Marelle » et la salle des fêtes, installation d'une cuisine aménagée dans ce même logement, enduit des murs extérieurs du garage, travaux de ferronnerie entre le local technique et la Maison Aurélie, pose d'une marquise au-dessus de la porte d'entrée de la cuisine et d'un portail de ce même logement, peinture, etc. Ces travaux réalisés bénévolement sont évalués à 11 000 €HT. A cette somme, s'ajoute le montant des travaux effectué par ces mêmes bénévoles ces dernières années. Ce sont donc plusieurs milliers d'euros que chaque année la commune économise pour mieux investir ailleurs. L'année dernière, le Trésor Public a estimé les biens appartenant en propre à la Commune à 1 908 000 €, montant qui sera réévalué chaque année, en fonction des investissements réalisés. Mme le Maire invite donc les rares habitants d'Albiac, qui prétendent que la Commune est mal gérée, de faire preuve de retenue et de discernement.

**Noël des enfants** : Mme le Maire a passé commande des cadeaux que la commune va offrir aux enfants d'Albiac le 19 novembre prochain autour d'un goûter. Le 18 décembre à partir de 14 h, il sera procédé à la décoration de la place du village et de la salle des fêtes. Les parents et enfants qui désirent y participer seront les bienvenus.

**Manifestation Comité des Fêtes** : Mme le Maire va se rapprocher de la Président du Comité des Fêtes pour envisager, courant du mois de mars, la possibilité d'organiser un loto (en fonction de l'évolution de la situation sanitaire). En effet, des donateurs sont prêts à offrir des cadeaux (TV, vélo, panier de foie gras) aux gagnants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 50.